

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira

Vendredi 19 avril 2024 à 19h00

A la Mairie de La Léchère (salle du conseil municipal Jean-François ROCHAIX)

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2024.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

- DEL-2024-05-001 : Approbation du choix du délégataire, de la convention de délégation de service public et de la politique tarifaire pour 2024/2025, pour l'exploitation du Gîte de La Lauzière

AFFAIRES FINANCIERES

- DEL-2024-05-002 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Savoie, au titre du Fonds Départemental pour l'Équipement des communes (FDEC) pour la réfection des enrobés - route du Biollay à Bonneval
- DEL-2024-05-003 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Savoie, au titre du « Fonds Départemental pour l'Équipement des communes (FDEC) pour la création d'un parking chemin des Molettes à Molençon – Naves

URBANISME

- DEL-2024-05-004 : Intégration des nouvelles destinations et sous-destinations du code de l'urbanisme dans la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de La Léchère

AFFAIRES FONCIERES

- DEL-2024-05-005 : Echange de terrain : portion du chemin rural du Mont d'En Bas à Bonneval
- DEL-2024-05-006 : Création d'une servitude de cour commune sur la parcelle ZE 225 à Doucy
- DEL-2024-05-007 : Convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'ouvrages électriques à Notre-Dame de Briançon
- DEL-2024-05-008 : Convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'ouvrages électriques à Celliers

- DEL-2024-05-009 : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels avec ENEDIS à Notre-Dame de Briançon
- DEL-2024-05-010 : Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels avec ENEDIS à Celliers

RESSOURCES HUMAINES

- DEL-2024-05-011 : Modification du tableau des emplois permanents n°2024-03
- DEL-2024-05-012 : Création d'un poste lié à un accroissement temporaire d'activité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)

INFORMATIONS - COMMUNICATIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Affiché le**1.2. AVR. 2024**..

Le Maire,
Dominique COLLIARD

